

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 06840
Numéro SIREN : 437 558 893
Nom ou dénomination : NAXICAP PARTNERS

Ce dépôt a été enregistré le 02/05/2022 sous le numéro de dépôt 57704

NAXICAP PARTNERS

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 1 572 928 Euros
Société de Gestion de Portefeuille - Agrément COB GP 01 - 041
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
437 558 893 RCS PARIS
(la « Société »)

Extrait du

Procès-verbal des délibérations du Conseil de Surveillance

Séance du 28 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars, à 14 heures, les membres du Conseil de Surveillance se sont réunis au siège social de la Société, sur convocation de Monsieur Dominique Sabassier, Président du Conseil de Surveillance, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Cooptation d'un nouveau membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Christine Jacglin

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance qu'à la suite de la démission de Madame Christine Jacglin de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, le nombre de membres du Conseil de Surveillance encore en fonction après cette démission étant supérieur au minimum légal, le Conseil a la faculté de procéder à une nomination à titre provisoire conformément aux dispositions de l'article L.225-78 du Code de commerce et de l'article 15.1 (e) des statuts de la Société.

A ce titre, le Président informe les membres du Conseil de Surveillance qu'il leur est proposé la candidature de Monsieur Cyril Brun, Directeur Général de la Banque Populaire du Sud.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de Surveillance décident à l'unanimité de coopter Monsieur Cyril Brun en tant que membre du Conseil de Surveillance pour la durée restant à courir du mandat de Madame Christine Jacglin, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023. La ratification de cette nomination à titre provisoire sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 25 avril 2022



Extrait certifié conforme par Eric Aveillan, Président du Directoire